



LA MÉDIATION SOCIALE DANS LES COLLÈGES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE : UNE EXPÉRIMENTATION POSITIVE

La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire constitue l'une des priorités du Gouvernement qui a lancé à l'automne 2015 une nouvelle campagne de sensibilisation pour lutter contre cette forme de violence peu visible dont sont pourtant victimes 700 000 enfants chaque année. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a cofinancé l'expérimentation d'un dispositif innovant de médiation sociale¹ en milieu scolaire auprès de 30 000 élèves de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Fondée sur une large enquête, son évaluation a montré des effets positifs dans les collèges.

AVANT L'EXPÉRIMENTATION, PRÈS D'UN ÉLÈVE SUR DIX CONCERNÉ PAR LE HARCÈLEMENT

En 2012, l'association France Médiation² et le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) ont remporté un appel à projets « Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école » lancé alors par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, **pour expérimenter un dispositif de médiation sociale en milieu scolaire** (écoles et collèges) **sur 40 sites de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire**. Il consiste à déployer des médiateurs sociaux ayant pour mission de prévenir les actes de violence, l'absentéisme, le décrochage au sein d'établissements scolaires et de contribuer au développement des comportements citoyens.

Janvier 2016

#12

¹ La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlements des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. Définition adoptée à l'occasion d'une réunion d'experts européens en 2000 animée par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV).

² France Médiation est un réseau d'acteurs de la médiation sociale, créé en mai 2008, qui fédère 68 structures, représentant 1 500 médiateurs sociaux en France. >

> Ce réseau est né d'une double dynamique :

- le lancement en janvier 2007, par cinq structures de médiation sociale (à Lille, Niort, Marseille, Chalon-sur-Saône et Angoulême), d'une démarche collective visant à évaluer les apports de la médiation sociale ;
- l'organisation en décembre 2007 d'un colloque national à Angoulême rendant publics les résultats de l'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale, lors duquel le ministère du Logement et de la Ville encourage la création d'un réseau des acteurs de la médiation sociale.

³ Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (service statistique du ministère de l'Éducation nationale). Pour en savoir plus : http://media.education.gouv.fr/file/2011/49/0/DEPP-NI-2011-14-enquete-nationale-victimation-colleges-publics_197490.pdf

⁴ Le climat scolaire perçu par les collégiens des Zus – Rapport Onzus 2013. Pour en savoir plus : <http://www.onzus.fr/uploads/media/items/rapport-de-l-onzus-2013.original.pdf>

⁵ Réalisée par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences Po dans le cadre d'une expérimentation sociale de grande ampleur (6 000 élèves enquêtés en CE1, CM1, 6^e, 5^e et 3^e), soutenue par le FEJ.

⁶ Auteur du rapport rendu en avril 2011 au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative « Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École ». Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid55897/refuser-l-oppression-quotidienne-la-prevention-du-harcelement-a-l-ecole-rapport-d-eric-debarbieux.html>

⁷ AVVISATI Francesco, GURGAND Marc, GUYON Nina, MAURIN Éric. Getting Parents Involved: A Field Experiment in Deprived Schools. Working Paper, Paris School of Economics, 2010, 45 p.

Initialement, les enfants des établissements observés dans le cadre de cette expérimentation connaissaient un taux de harcèlement de 9 % au collège et à l'école, soit un niveau légèrement supérieur au niveau national qui s'établit à 6,3 %³. Le climat scolaire perçu par les élèves des établissements situés dans les QPV présente des particularités. En effet, une étude de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus⁴) soulignait en 2013 que les collégiens des zones urbaines sensibles (Zus) ont une perception moins favorable des relations avec la sphère pédagogique. Ils se déclarent également plus fréquemment en insécurité aux abords du collège (22 % des collégiens des Zus contre 16 % des collégiens des autres quartiers). Ces différents éléments expliquent que le taux de harcèlement déclaré dans les établissements de l'expérimentation puisse être supérieur à la moyenne nationale.

Néanmoins, tous les élèves ne présentent pas la même propension à se déclarer en situation de harcèlement. Ainsi, les enfants les plus exposés sont d'une part, les garçons en classe de 6^e et d'autre part, les élèves de CE1 qu'ils soient fille ou garçon (les élèves de CP n'ayant pas été interrogés). En outre, la violence répétée ne touche pas les publics de la même façon : les filles sont en moyenne moins violentées et prises dans des bagarres que les garçons par exemple. De manière plus générale, les conseillers principaux d'éducation (CPE) et chefs d'établissements indiquent qu'un quart des élèves au collège a été frappé au moins une fois dans les établissements enquêtés.

DES RÉSULTATS PROBANTS POUR LES COLLÉGIENS

L'ACTION DES MÉDIATEURS EXPÉRIMENTÉS PARTICULIÈREMENT FAVORABLE AUX ÉLÈVES LES PLUS VULNÉRABLES

L'évaluation de l'expérimentation⁵ a mis en évidence des résultats probants sur le harcèlement déclaré par les collégiens lorsque le médiateur est âgé de plus de 25 ans ; l'action du médiateur étant alors déterminante dans l'efficacité du dispositif. En effet, les médiateurs les plus âgés sont également ceux qui disposent d'une plus grande expérience, d'une autorité naturelle plus affirmée auprès des élèves et d'une plus grande maturité dans leur choix professionnel. Ainsi, l'implication des médiateurs expérimentés permet de réduire de 11 % le taux de harcèlement déclaré par l'ensemble des collégiens. Les effets les plus significatifs de leur présence et de leurs actions se font ressentir sur le harcèlement déclaré par les élèves les plus exposés à la violence initialement. Chez les garçons en 6^e le taux de harcèlement passe ainsi de 14 % à 7,5 % (soit une réduction de 46 % du harcèlement). Quelles que soient les personnes interrogées – parents, enseignants, élèves – une baisse du harcèlement est constatée.

COMMENT DÉFINIR LE HARCÈLEMENT ?

Le harcèlement en milieu scolaire représente, selon Éric Debarbieux⁶, « une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime ». Dans le cadre de l'expérimentation, une situation de harcèlement correspond au fait de subir de manière répétée une grande variété d'actes de violence.

DES EFFETS POSITIFS SUR LE BIEN-ÊTRE DES COLLÉGIENS

Les effets positifs du dispositif ne portent pas uniquement sur le harcèlement ressenti par les élèves. Des effets positifs sont également détectés sur le bien-être psychologique des garçons en 6^e et des filles en 5^e. La proportion de garçons de 6^e déclarant avoir déjà « séché » les cours chute de 31 % lorsque le médiateur est expérimenté.

Le sentiment d'insécurité des jeunes sur le chemin du collège baisse significativement avec l'action des médiateurs. La part de collégiens ayant au moins une fois connu un tel sentiment baisse de 8 %. Cela s'avère particulièrement vrai chez les filles de 5^e pour lesquelles cette part baisse de 18 %.

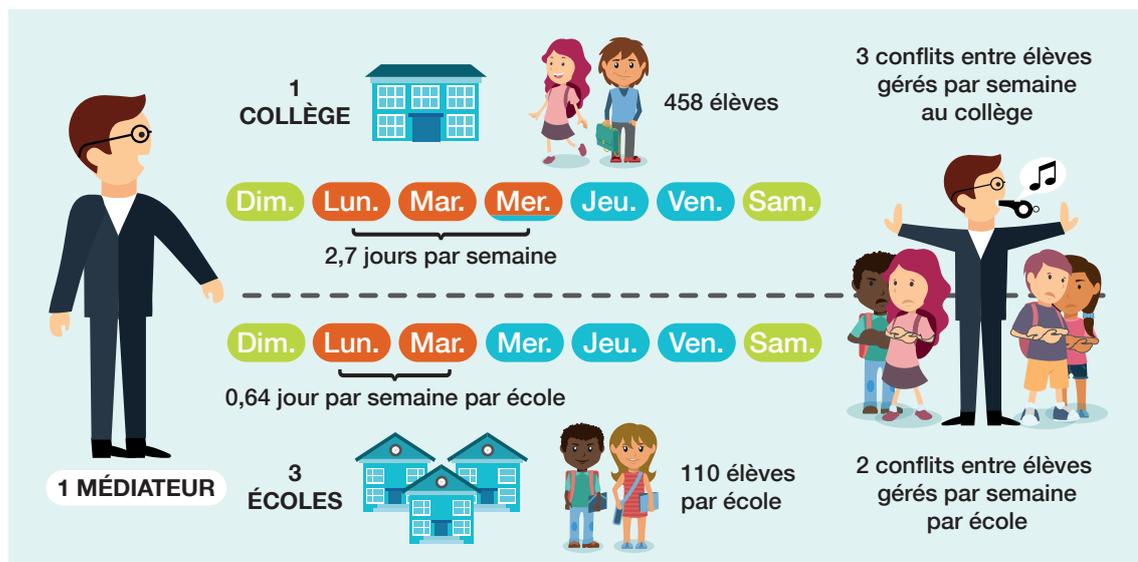
Le travail des médiateurs a également une influence sur le climat scolaire. Les relations entre l'institution scolaire (les enseignants surtout) et les parents sont significativement facilitées et plus fréquentes dans les établissements qui accueillent des médiateurs. Au vu des résultats mettant en lumière le levier de réussite que constitue le rapprochement entre parents et équipes éducatives⁷, cet effet est susceptible de générer d'autres effets positifs à plus long terme sur la trajectoire des enfants. En revanche, l'action des médiateurs ne semble pas produire d'effet significatif sur les résultats scolaires des enfants.

Par ailleurs, le harcèlement ressenti à l'école élémentaire ne baisse pas significativement, sachant que le temps passé à l'école par les médiateurs était moins long, que les enfants à ce plus jeune âge ne sont pas exposés aux mêmes formes de violence et ne sont pas réceptifs aux mêmes modes d'intervention.

UN DISPOSITIF INNOVANT

L'expérimentation s'est déroulée sur une grande variété de sites relevant de douze académies et seize départements. Le Nord - Pas-de-Calais, Angoulême, la Martinique sont autant d'exemples qui témoignent du large éventail de contextes socio-économiques dans lesquels les médiateurs s'inscrivent. Ces sites héritent de traditions différentes en matière de médiation sociale en milieu scolaire.

Figure 1. L'activité d'un médiateur social en milieu scolaire lors de l'expérimentation



Par exemple, les sites d'Angoulême ont vu se déployer les médiateurs dans les écoles en classes de CM1/CM2 pour mener des actions de gestion de conflits, alors que dans le Nord, les médiateurs travaillaient surtout la question de la citoyenneté dans et aux abords des collèges (éducation au respect des autres dans les transports ou en sortie d'école, mise en situation au moyen de jeux de rôle, visites de tribunaux...).

UNE ÉCHELLE D'INTERVENTION ENGLOBANT PLUSIEURS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre de l'expérimentation, chaque médiateur travaille sur un site scolaire composé d'un collège et de trois écoles élémentaires, ce qui présente trois atouts. Tout d'abord, le pilotage commun de l'expérimentation à l'échelle du site permet de renforcer la collaboration entre les établissements. Ensuite, la présence du médiateur aux différents niveaux assure une fonction de repère pour les élèves lors du passage de l'école au collège.

Enfin, le fait de connaître certaines fratries présentes dans différents établissements peut être un levier d'action pour le médiateur.

Il est à noter qu'au vu des enseignements de l'expérimentation, le réseau France Médiation a décidé d'intensifier l'action des médiateurs dans les écoles élémentaires : depuis 2015, chaque médiateur intervient donc dans un collège et une ou deux écoles élémentaires de rattachement.

UNE FORMATION ET UN ENCADREMENT DES MÉDIATEURS EN AMONT

Le projet s'appuie sur un cadre national, défini et enrichi collectivement au cours de l'expérimentation à partir des spécificités du milieu scolaire et des fondamentaux du métier de la médiation sociale (cadre déontologique, référentiel d'activités, fiche de poste nationale, cycle de formation des médiateurs sociaux, ateliers d'échange de pratiques, outils pédagogiques...), adaptable aux spécificités de chaque site.

UNE EXPÉRIMENTATION PORTÉE PAR UN LARGE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

Un appel à projets lancé en décembre 2011 « Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école ».

Au niveau national, plusieurs parties prenantes :

- le commanditaire : le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- l'expérimentateur : le réseau France Médiation et 11 associations membres.

La coordination nationale du projet a été soutenue financièrement par le CGET et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPD). Les postes de médiateurs déployés dans le cadre de l'expérimentation sont en grande partie financés par le dispositif adultes-relais, créé par le ministère de la Ville en décembre 1999, et piloté depuis par le CGET. L'Éducation nationale a pour sa part facilité la coopération entre les équipes éducatives et les médiateurs.

Au niveau local, plusieurs acteurs-clés :

- les porteurs institutionnels : la préfecture ou la Direction départementale de la cohésion sociale, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et les collectivités locales ;
- les acteurs de terrain : le personnel des établissements scolaires et les structures de médiation sociale porteuses du/des poste(s) de médiateur(s) à l'École.

Un médiateur alterne ainsi entre la prévention/gestion de conflits, la présence active de proximité à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, la sensibilisation auprès des équipes éducatives et des familles, la mise en place de projets participatifs, l'accompagnement complémentaire, individuel ou collectif, des élèves et de leurs familles et la formation à la médiation par les pairs.

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Les médiateurs forment les élèves volontaires à la médiation sociale. Les jeunes médiateurs sont des référents chargés de faire dialoguer les parties lorsque des conflits légers émergent, dans la cour de récréation notamment. Leur position d'élève leur permet de mieux repérer et désamorcer certaines situations, telles que la circulation de rumeur ou la mise à l'écart de certains élèves. En revanche, ils ne sont pas chargés de traiter les conflits les plus violents, conflits qu'ils signalent au médiateur adulte. Le pari est bien de rendre mobilisable ce rôle de médiateur tout au long de la scolarité des jeunes concernés, pour les rendre acteurs du bien-être à l'École et favoriser leur épanouissement personnel.

L'INSCRIPTION DE LA MÉDIATION SOCIALE DANS LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

UNE DÉMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA REFORTE DE L'ÉCOLE

L'action des médiateurs sociaux en milieu scolaire, et tout particulièrement la formation à la médiation par les pairs, facilitent l'acquisition et le renforcement des compétences non cognitives. En cela, elle s'inscrit en cohérence avec la récente refonte des objectifs assignés à l'École. La loi d'orientation et de programmation pour la refonte de l'École d'avril 2005 instaure un socle commun de connaissances et de compétences, qui devient avec la loi de juillet 2013 pour la refondation de la République un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». La notion de « compétence » comprend les aspects cognitifs c'est-à-dire les moyens d'acquérir des connaissances, en mathématique ou en français par exemple, mais aussi les qualités non cognitives que sont les ressources individuelles (attention, concentration, connaissance et estime de

soi, gestion du stress, motivation, etc.) et les compétences sociales et civiques (dialogue, coopération, médiation, sens éthique, etc.). Cette réorientation s'appuie sur le fait avéré que les compétences sociales et les traits de personnalité ont une part aussi importante dans la réussite scolaire, et plus largement en termes d'intégration. La médiation sociale en milieu scolaire propose bien un mode opératoire qui participe de la réalisation au sein de l'enceinte scolaire des objectifs assignés à l'éducation.

UNE INTÉGRATION DANS CERTAINS CONTRATS DE VILLE

Bien que peu mentionnées en tant que telles dans les contrats de ville, les actions de médiation sociale en milieu scolaire sont présentes dans les volets éducatifs. Elles apparaissent souvent sous la forme d'actions visant à favoriser l'accompagnement à la parentalité (cf. contrat de Lourdes), à renforcer le lien entre l'école et les familles, ou à améliorer le climat scolaire (cf. contrat d'Angoulême). Elles figurent notamment dans les dispositifs de réussite éducative, ou dans les projets qui mettent l'accent sur l'ouverture de l'école sur la ville et les quartiers (cf. contrat de Lille Métropole).

UNE EXPÉRIENCE SOUTENUE ET PÉRENNISÉE PAR LE CGET⁸

Une vingtaine de postes adulte-relais ont été déployés pour l'expérimentation et employés par des structures de médiation sociale adhérentes au réseau France Médiation. **En écho au comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015, 50 postes supplémentaires ont été accordés pour étendre l'action dès la rentrée scolaire 2015. Ils ont été placés sur les « quartiers cœur de cible » selon le choix du CGET, c'est-à-dire sur les quartiers étant à la fois quartiers prioritaires de la politique de la ville, zone de sécurité prioritaire (ZSP), et comportant des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).** Ce choix implique un positionnement des médiateurs sociaux sur de nouveaux sites, à Toulouse et dans l'Oise, à Creil ou à Méru par exemple. En fonction des nouveaux besoins repérés et des évolutions constatées sur l'année scolaire 2015-2016, d'autres postes pourraient être engagés l'année prochaine.

Lors de la 1^{ère} journée contre le harcèlement à l'école (5/11/2015), le ministère de l'Éducation nationale a lancé un numéro vert :

3020

Ce service, gratuit, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés). Il s'adresse aussi bien aux élèves, aux parents qu'aux professionnels.

⁸ Direction de la ville et de la cohésion urbaine, sous-direction de la cohésion et développement social - bureau du soutien aux associations et de la participation des habitants.

En savoir plus

Site du ministère de l'Éducation nationale
www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

Site de France Médiation
www.francemediation.fr

Site du Liepp
www.sciencespo.fr/liepp/fr/content/mediation-sociale-en-milieu-scolaire

Site du FEJ
www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1166-meditation-sociale-en-milieu-scolaire.html

Enquête annuelle de suivi du programme Adultes-relais 2015
www.cget.gouv.fr/enquete-annuelle-de-suivi-programme-adultes-relais-2015

En couverture : Un médiateur enseigne la gestion de conflits aux élèves des écoles et collège de Rennes - quartier Maurepas (35) © S. Priou

Figure 1. CGET CC by Freepik

Auteurs : Camille Dufour, Marylène Henry, Rebecca Jourdain, Joëlle Martichoux (CGET)

Une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Directrice de publication : Marie-Caroline Bonnet-Galzy

Abonnez-vous à la collection **En Bref :**
info@cget.gouv.fr

Retrouvez la collection
En Bref
www.cget.gouv.fr

Suivez-nous
@CGET_gouv
f /CGETgouv



cget